



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

Rapport d'activité

2024



www.credit-municipal-nice.fr

Table des matières

1.	Edito.....	4
		5
	<i>Structure d'organisation et de contrôle</i>	<i>6</i>
2.	Le Conseil d'Orientation et de Surveillance.....	6
2.1.	Les commissaires aux comptes.....	6
2.2.	Les organismes de contrôle	6
2.3.	Organigramme	7
	<i>L'offre de service</i>	<i>8</i>
2.4.	Le prêt sur gage	8
2.5.	Les ventes volontaires, les ventes Judiciaires.....	8
2.6.	L'épargne solidaire, le compte à terme	8
3.	Rapport de gestion	9
3.1.	Les opérations avec la clientèle : le prêt sur gage	9
3.1.2	Les ventes aux enchères	11
3.1.3	Les placements de la clientèle	12
3.2	Chiffres clés – ratios financiers au 31 décembre 2024 (modèle EU km1)	15
3.3	Informations financières : Résultat des cinq derniers exercices.....	16
4	Annexes aux comptes annuels 2024.....	24
4.1	Notes sur le bilan	24
4.1.2	Note 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2024.....	24
4.1.3	Note 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes).....	24
4.1.4	Note 3 – Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement).....	25
4.1.5	Note 4 – Immobilisations et amortissements.....	26
4.1.6	Note 5 – Provisions pour risques et charges.....	27
4.1.7	Note 6 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	27
4.1.8	Note 7 – Actionnariat et Capitaux Propres	27
4.1.9	Note 8 – Autres postes de Bilan.....	28
4.2	Notes sur le résultat.....	30
4.2.2	Note 1 – Produits et charges d'intérêt 2024.....	30
4.2.3	Note 2 - Commissions	30
4.2.4	Note 3 – Produits et charges d'intérêt 2024.....	30
4.2.5	Note 4 – Commissions	30
4.2.6	Note 5 – Charges générales d'exploitation.....	31
4.2.7	Note 6 – Coût du risque	32

4.2.8	Note 7 – Impôt sur les bénéfices	32
4.2.9	Note 8 – Résultat exceptionnel.....	33
4.3	Responsabilité du rapport d'activité.....	34
4.4	Rapports des commissaires aux comptes.....	35
4.4.1	Rapport sur les comptes annuels.....	35
4.4.2	Rapport spécial sur les conventions réglementées	41

1. Edito



Crédit photo : © Olivier Huitel

Monsieur Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Depuis plus de 130 ans, le Mont de Piété est là pour aider les Niçois dans des moments de difficultés financières.

Parce qu'il est des moments où une aide immédiate est nécessaire pour assurer le paiement d'une dépense imprévue, la caisse de crédit municipal de Nice offre aux Niçois et aux Niçoises une solution de financement plus simple, plus rapide et plus discrète que le système bancaire classique ; et sans conditions de ressources.

C'est en cela un service public de proximité très précieux, surtout en cette période de difficultés financières et d'inflation.

Ce rapport 2024 en porte la marque : rarement, le Mont de Piété n'aura été aussi sollicité ; rarement, il n'aura été aussi utile et apprécié. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité la baisse exceptionnelle des taux d'intérêts à 0.80%¹ en octobre 2023.

Dans le même esprit, nous avons souhaité qu'une part plus importante des bénéfices du Crédit municipal soit reversée au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice. Il prend également sa part dans notre plan autisme, en organisant une vente solidaire au profit d'associations engagées auprès des enfants autistes. Le Mont de piété poursuit ainsi sa mission sociale et contribue directement à la solidarité entre Niçois – un aspect essentiel de ma politique municipale, surtout dans ce genre de période.

¹ 0.80 % : taux d'intérêts mensuels pour les prêts de 126 euros jusqu'à 6000 euros. Taux en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2023.

La caisse de crédit municipal de Nice est l'établissement public de crédit et d'aide sociale de tous les Niçois et de toutes les Niçoises. Notre établissement a vocation à s'adresser également à tous les usagers maralpins voire au-delà, installés en ville ou la campagne, connectés ou moins connectés, précaires financièrement mais aussi aisés.

Le crédit municipal de Nice se développe et agit au quotidien pour démocratiser le prêt sur gage avec le prisme social qui le caractérise.

Ainsi, en 2023, nous avons baissé les taux d'intérêt des prêts sur gage jusqu'à 3000 euros.

L'établissement a également affecté une partie de son résultat bénéficiaire sous la forme d'un don de 120 000,00 euros au C.C.A.S. de la ville de Nice.

Pour l'année 2024, nous présentons une nouvelle fois des résultats de qualité, en progression dans tous les domaines, portés notamment par la hausse du cours de l'or et une activité dynamique constatée en fin d'exercice.

Le Produit Net Bancaire (PNB) s'inscrit ainsi en hausse de 4,00 %, le coefficient d'exploitation est arrêté à 67 %, tandis que le résultat net après Impôt Société s'établit à 688 654,00 euros.

Par-delà ces résultats financiers, la ville de Nice et le crédit municipal ont organisé en 2024 la première vente aux enchères solidaire au profit de cinq associations intervenant dans le domaine du handicap, plus particulièrement dans le domaine de l'autisme.

Grâce à la mobilisation de la ville de Nice et des élus, des artistes, des socioprofessionnels, des associations, des agents du crédit municipal et des commissaires-priseurs de l'établissement, nous avons pu collecter une somme de 11 162,00 euros.

Ce montant a été intégralement reversé en décembre 2024 aux cinq associations pour leur permettre de développer leurs actions.

Ces différentes initiatives marquent notre volonté d'un développement rentable, durable et socialement responsable au regard des difficultés financières quotidiennes rencontrées par les Niçoises et les Niçois.

En 2025, fort de ce modèle et grâce à l'engagement de tous les collaborateurs de la caisse et des administrateurs du conseil d'orientation et de surveillance, nous maintiendrons ce cap afin de conforter notre positionnement et notre rôle d'établissement public citoyen.

Madame Magali ALTOUNIAN
Adjointe au maire de Nice
Vice- présidente du conseil d'orientation
et de surveillance

Alexandre DELETTRE
directeur général



Structure d'organisation et de contrôle

Sous la coordination de Alexandre DELETTRE, Directeur Général

2. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Président de droit
Maire de Nice
Christian ESTROSI

Membres nommés

Raymond VALIER
Ancien directeur adjoint des finances de la ville
de Nice

Micheline BAUS
Ancienne Vice-Présidente du CCMN

Gérard COLAS
Notaire

Jean-François FOUQUE
Avocat

Claude BRECHARD
Administrateur Général des Finances Publiques
honoraire

Membres élus

Vice-présidente
Magali ALTOUNIAN
Adjointe au maire

Jennifer SALLES-BARBOSA
Adjointe au Maire

Jean-Christophe PICARD
Conseiller municipal

Nadia LEVI
Conseillère Municipale

Odile Tixier de Gubernatis
Conseillère Municipale

2.1. Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS - Associé : Arnaud LATRACE

300 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE

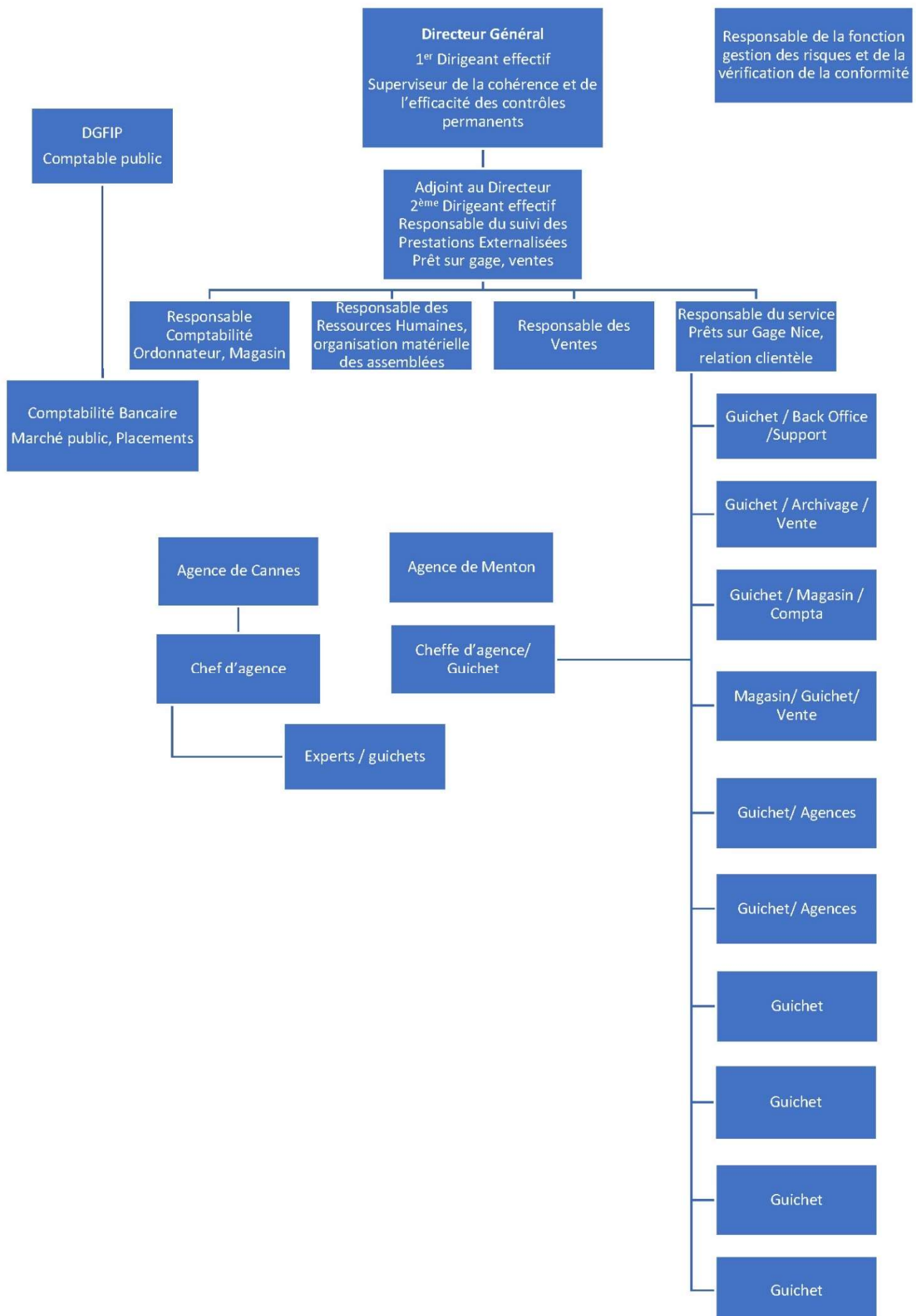
2.2. Les organismes de contrôle

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

La Chambre Régionale des Comptes P.A.C.A.

La Commission des Marchés publics et le Comité d'audit

2.3. Organigramme



L'offre de service

2.4. Le prêt sur gage

La caisse de crédit municipal de Nice et ses agences de Cannes et de Menton proposent des prêts immédiats, en espèces jusqu'à 3000 euros, contre la remise en gage d'un objet de valeur tels que de l'or, des bijoux, des montres de luxe, des pièces d'or ou encore des objets divers.

Cette formule, souple et pratique, est accessible à tous sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ².

2.5. Les ventes volontaires, les ventes Judiciaires

Au crédit Municipal, il est aussi possible de vendre un objet d'art ou de valeur, un bijou, dans des conditions avantageuses, tout en bénéficiant de l'expertise de notre établissement en matière de vente aux enchères.

Un financement immédiat : dès le dépôt, le Crédit Municipal vous verse une avance sur le produit de la vente.

Les conditions de vente : Vous demandez la mise en vente de votre objet, après un délai obligatoire de 3 mois nécessaire pour préparer la vente dans les meilleures conditions.

- Les ventes sont organisées selon une périodicité mensuelle et se déroulent dans la salle des ventes située au 43 rue Gioffredo à Nice. Il est aussi possible d'enchérir en Live directement sur le site www.interencheres.com. Les ventes sont réalisées par Maîtres WETTERWALD et RANNOU-CASSEGRAIN, Commissaires-Priseurs Judiciaires à Nice.
- Après la vente : En cas de boni, il vous sera reversé le montant de la vente déduction faite de l'avance sur vente, des intérêts et du montant des frais s'élevant à 5% de l'adjudication.

2.6. L'épargne solidaire, le compte à terme

Le Crédit Municipal de Nice, établissement public à vocation sociale, vous propose une épargne sûre, performante et solidaire.

- **Sûre**, parce que le Crédit Municipal de Nice est un établissement dont le capital est 100 % public. Il ne se livre donc à aucune spéculation, ni aucun investissement hasardeux.
- **Performante**, avec un produit à taux attractif par rapport aux standards du marché.
- **Solidaire**, car votre épargne permet à l'établissement public de poursuivre sa mission sociale et solidaire au travers du prêt sur gage.

² Pour les prêts d'un montant important, des documents supplémentaires sont exigés.

3. Rapport de gestion

3.1. Les opérations avec la clientèle : le prêt sur gage

Le prêt sur gage est l'activité principale de la caisse de crédit municipal de Nice et des agences de Cannes et de Menton.

47 804 opérations d'engagement, de renouvellement et de prolongation ont été réalisées au guichet et sur internet en 2024.

7741 nouveaux prêts sur gages ont été accordés en 2024, pour un montant moyen de 997 euros confirmant ainsi la vocation sociale de l'établissement.

<i>Encours en euros</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
NICE	12 244 990	13 527 050	14 207 710	14 583 600
Evolution de l'encours	-3,17%	10,47%	5,03%	2,65%
CANNES	3 565 196	3 727 291	3 664 663	3 813 611
Evolution de l'encours	-4,37%	4,55%	-1,68%	4,06%
MENTON	628 511	720 165	658 365	547 090
Evolution de l'encours	4,70%	14,58%	-8,58%	-16,90%
Total	16 438 697	17 974 506	18 530 738	18 944 301
Evolution de l'encours	-3,16%	9,34%	3,09%	2,23%

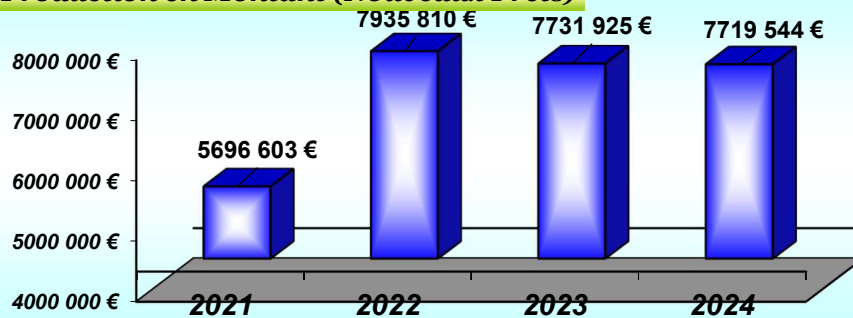
Encours Moyen	874	967	975	1 007
Nombre de contrats				
NICE	14 546	14 242	14 650	14 543
CANNES	3 658	3 722	3 725	3 762
MENTON	600	627	626	515
Total	18 804	18 591	19 001	18 820
Evolution nombre contrats	-7,39%	-1,13%	2,21%	-0,95%

Nombre de clients actifs *	8 440	8 424	8 612	8 626
-----------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

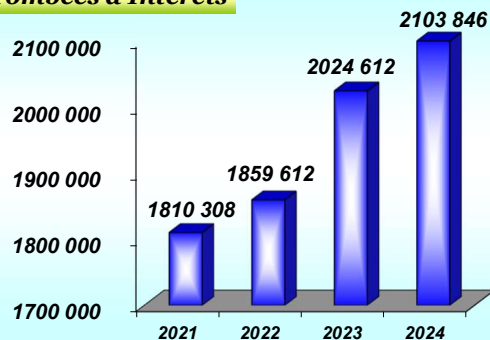
Cours du lingot 1 kg au 31 12	51 030,00	55 000,00	59 990,00	80 490,00
Evolution cours de l'or	2,08%	7,78%	9,07%	34,17%

Evolution Taux moyen				
Tombées d'interets	1 810 308	1 859 612	2 024 612	2 103 846
Evolution interets	-7,28%	2,72%	8,87%	3,91%

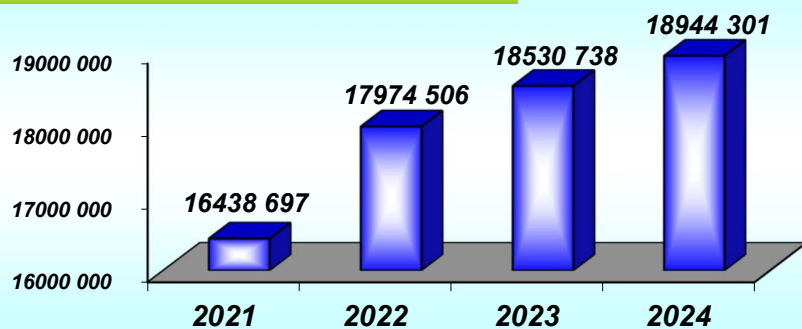
Production en Montant (Nouveaux Prêts)



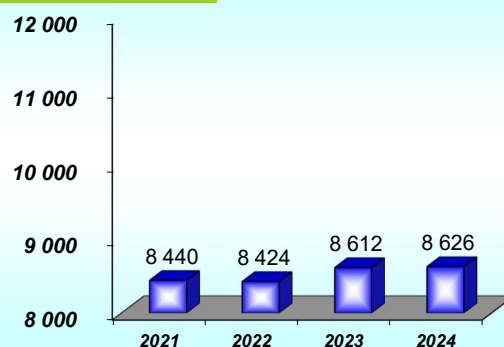
Évolution des Tombées d'Intérêts



Evolution de l'encours Prêt sur Gages



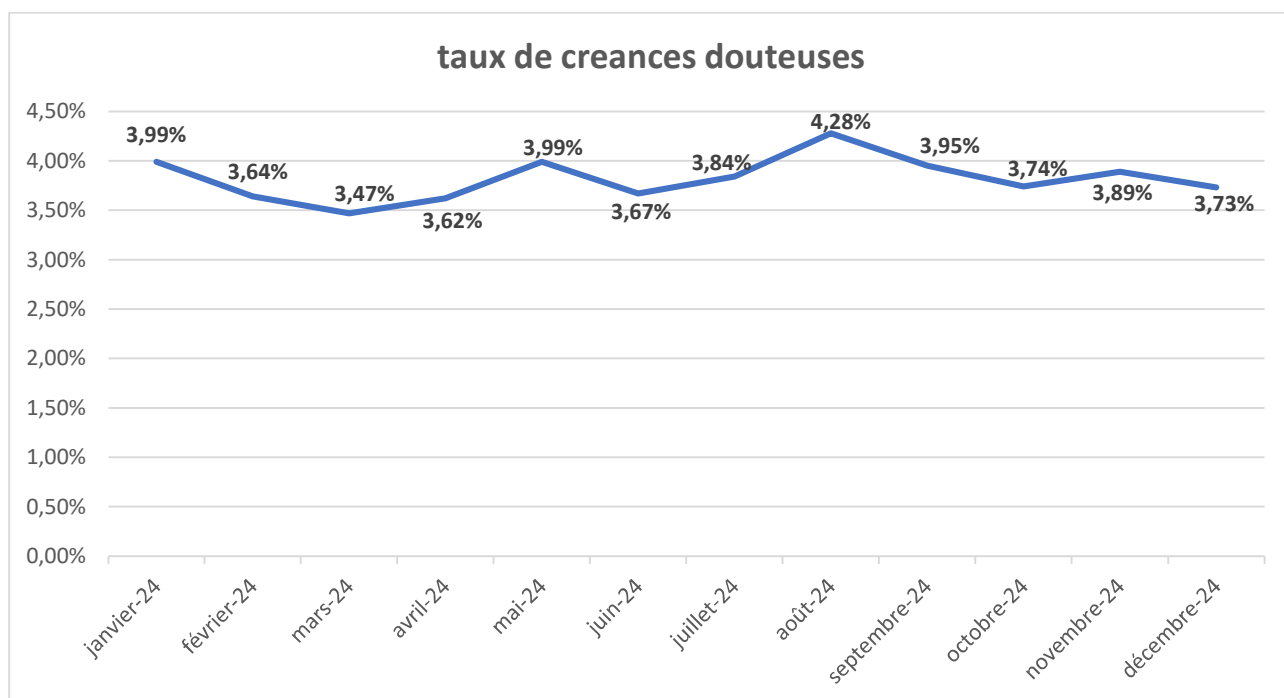
Evolution Nombre de clients



3.1.2 Les ventes aux enchères

Les produits perçus lors des ventes aux enchères (les commissions) progressent en 2024 et représentent désormais plus de **14 %** du Produit Net Bancaire de l'année. Il est à noter que seule une part minime des objets gagés sont vendus.

L'établissement a mis en place un système de relances automatiques (par SMS) et individualisées afin de contacter les usagers retardataires et éviter la mise en vente de leurs objets. Ces relances permettent aussi de limiter l'impact des créances douteuses et de respecter, durant toute l'année 2024, le seuil maximum de **5 %** fixé par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).



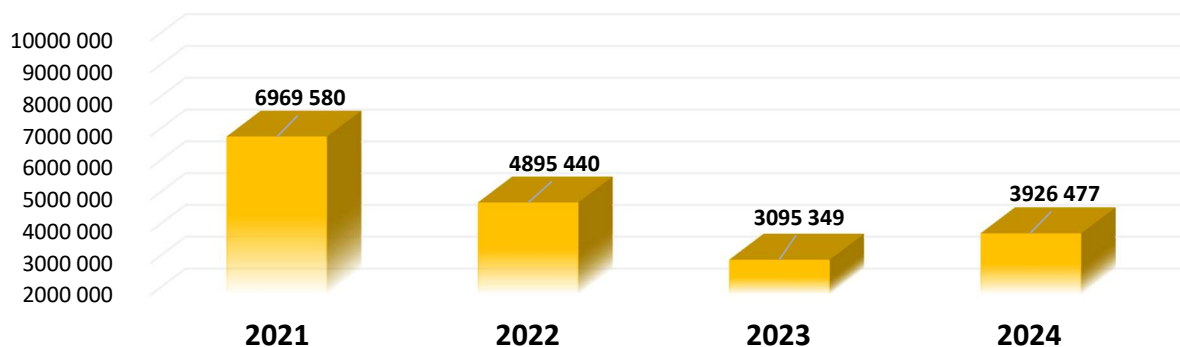
	2021	2022	2023	2024
Capital Prêté	1 175 860 €	927 193 €	1 132 093 €	1 367 910 €
Adjudication	2 015 316 €	1 757 875 €	1 975 511 €	2 591 380 €

3.1.3 Les placements de la clientèle

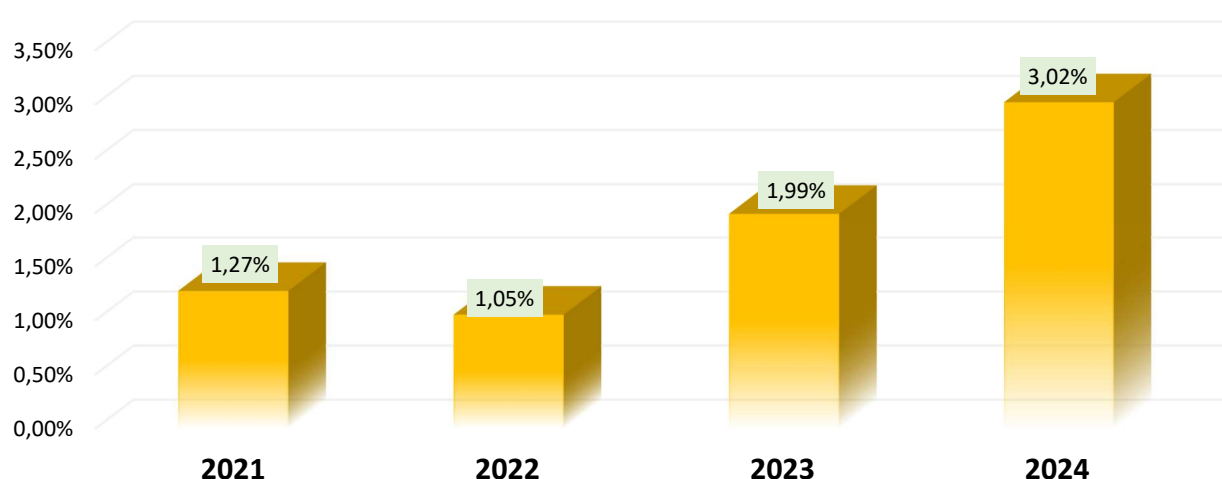
Afin d'assurer le financement de son activité de prêt sur gage, la caisse de crédit municipal de Nice propose des comptes à terme auprès d'une clientèle de particuliers.

Comptes à terme des particuliers							
	Nombre de Clients	Nombre de Contrats	Nbre moyen de contrat / client	Encours total CAT en €	Encours moyen/ Client en €	Encours moyen / contrat en €	TAUX MOYEN
2021	92	196	2,13	6 969 580	75 756	35 559	1,27%
2022	61	141	2,31	4 895 440	80 253	34 719	1,05%
2023	48	96	2,00	3 095 349	64 486	32 243	1,99%
2024	58	118	2,03	3 926 477	67 698	33 275	3,02%

ENCOURS COMPTES À TERME



EVOLUTION DU TAUX MOYEN

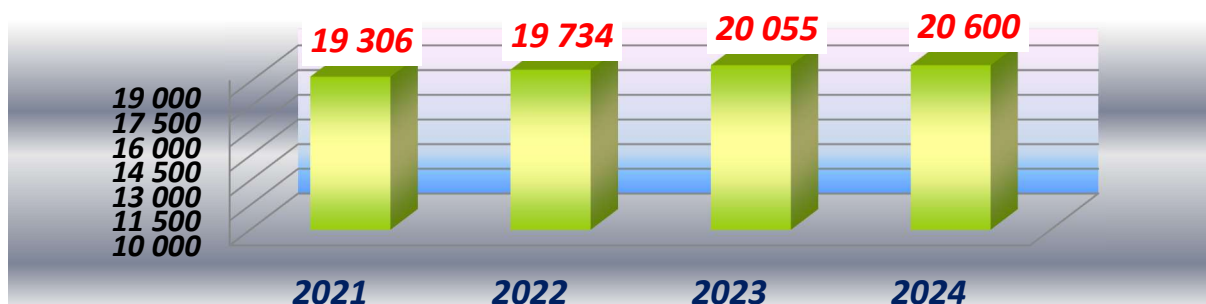


3.1.4 Evolution des encours et performance financière

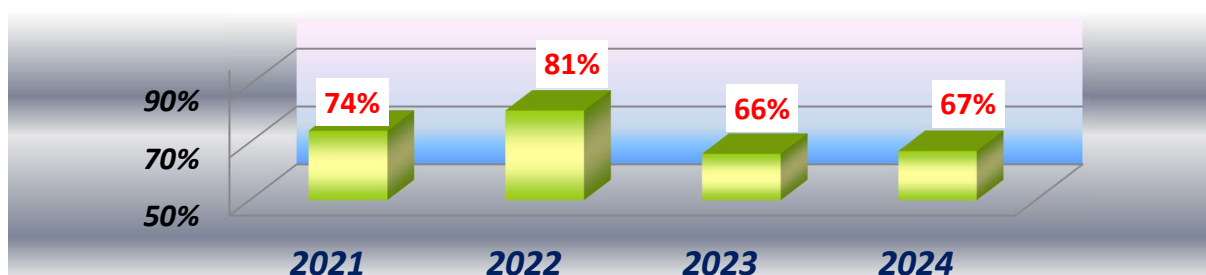
Indicateurs et ratios 2021 - 2024 (en K€)

Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2021	2022	2023	2024	Var. 23->24
Efficacité et efficience structurelle :					
Effectifs	23	23	21	21	0,00 %
PNB par agent	100	100	123	128	3,94 %
Coût du risque de crédit	96	-11	-5	-5	0,00 %
Charges de personnel / PNB	56%	54%	42%	42%	0,00 %
Ratio de fonds propres			95%	96%	1,05%
Ratio de levier			81%	79%	-2,47%
Coefficient d'exploitation	74%	81%	66%	67%	1,52%
Bilan patrimonial : (montants nets)					
Masses bilanciellles (actif, passif)	28 394	25 891	24 455	25 972	6,20%
Fonds propres	19 306	19 734	20 055	20 603	2,72%
Disponibilités	3 912	4 445	2 405	2 441	1,50%
C.A.T. souscrits	5 508	5 276	2 000	3 000	50,00%
C.A.T. clients Credit Municipal	6 969	4 895	3 095	3 926	26,85%
Emprunts d'exploitation (capital dû)	0	0	0	0	

FONDS PROPRES



Coefficient d'Exploitation

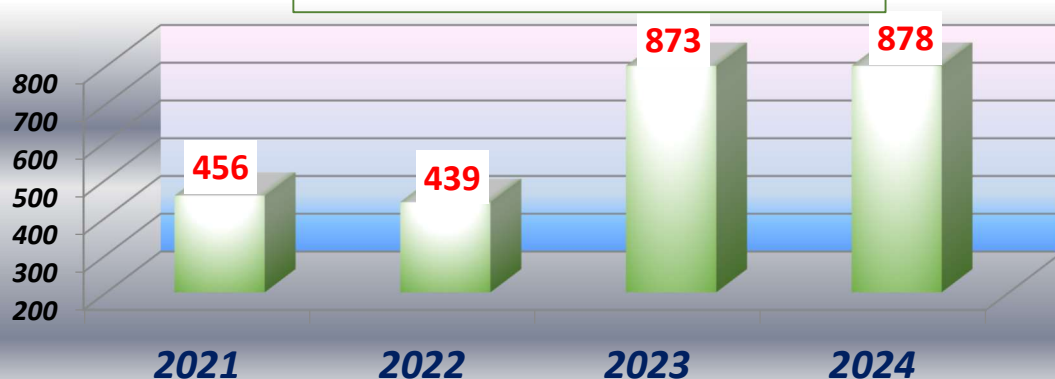


3.1.5 Efficacité et efficience structurelle, Bilan patrimonial : (Mt nets)

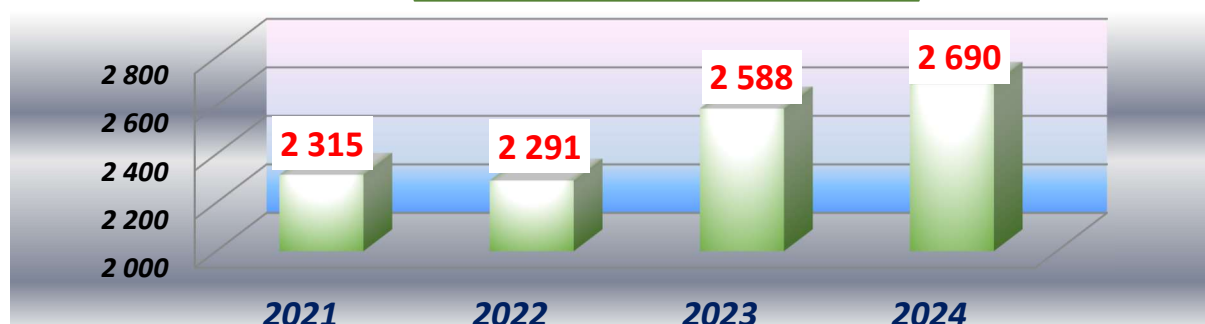
Indicateurs et ratios 2021 - 2024 (en K€)

Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2021	2022	2023	2024	Var. 23 -> 24
Evolution des encours					
Encours des prêts sur gages	16 439	17 975	18 531	18 944	2,23%
Prêt sur gages moyen (en €)	874	978	978	1 007	2,92%
Encours des prêts bancaires résiduels (Contentieux)	0	0	0	0	
Performance financière :					
Marge d'intérêt bancaire (MIB)	1 989	2 047	2 266	2 297	1,37 %
Marge bancaire (MB)	2 291	2 276	2 576	2 676	4,70%
Produit net bancaire (PNB)	2 315	2 291	2 588	2 690	4,79 %
Commissions sur ventes par adjudications / PNB	8,9%	10,0%	12,0%	14,1%	17,54 %
Excédent brut d'exploitation (RBE)	456	439	873	878	0,57 %
Résultat net comptable	468	341	703	689	-1,99 %
Rentabilité nette	20,2%	14,9%	27,2%	25,6%	-5,71 %
Rentabilité sur capitaux propres	2,4%	1,7%	3,5%	3,4%	-4,58 %

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION



PRODUIT NET BANCAIRE



3.2 Chiffres clés – ratios financiers au 31 décembre 2024 (modèle EU km1)

Indicateurs clés (KM1)		31/12/2024 en K€
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	20 603
2	Fonds propres de catégorie 1	20 603
3	Fonds propres totaux	20 603
4	Montant total d'exposition au risque	20 603
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	96,27 %
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	96,27 %
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	96,27 %
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	4,50%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	6,00%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5 %
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	
9	Coussin de fonds propres contra cyclique spécifique à l'établissement (%)	1 %
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	
11	Exigence globale de coussin (%)	3,5 %
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP(%)	84.77 %
13	Mesure de l'exposition totale	25 945
14	Ratio de levier (%)	79,41 %
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	
14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3 %
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	
14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3 %
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	1 149
16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	68
16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	6 575
16	Sorties de trésorerie nette totale (valeur ajustée)	17
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	6763.95%
18	Financement stable disponible total	24 257
19	Financement stable requis total	10 547
20	Ratio NSFR (%)	229.97 %

3.3 Informations financières : Résultat des cinq derniers exercices

Les résultats financiers des cinq derniers exercices sont disponibles en permanence sur le site internet de l'établissement : <http://www.credit-municipal-nice.fr/>

Rapports d'activité du Crédit Municipal _____

Le Crédit Municipal de Nice est un établissement public de crédit et d'aide sociale.

Il a, à ce titre, la spécificité de présenter ses comptes conformément à la réglementation bancaire, tout en étant soumis aux règles de la comptabilité publique.

Les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes et par le comptable public dont est doté l'établissement, et sont jugés par la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3.4 Cadre Juridique et financier

➤ Détermination du cadre 2024

Les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale qui disposent du monopole du prêt sur gages corporels. Elles peuvent aussi assurer des activités bancaires classiques.

La caisse de crédit municipal de Nice est soumise aux règles de la comptabilité publique et produit annuellement un compte administratif, établi par l'ordonnateur, et un compte financier, certifié par l'agent comptable de l'établissement.

Les comptes de l'exercice 2024 ont été établis selon les modèles d'états de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) définis par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC 2018-01 du 28 avril 2018 et le règlement ANC 2020-10 du 22 décembre 2020.

➤ Relation avec la mairie et les autorités de tutelle et de contrôle

▪ Relations avec la Mairie de Nice

La caisse est administrée par le directeur, sous le contrôle d'un conseil d'orientation et de surveillance composé du maire, de membres élus du conseil municipal et de personnalités qualifiées dans le domaine financier ou bancaire nommées par le maire.

Le directeur est nommé par le maire de la commune où la caisse a son siège, après avis du conseil d'orientation et de surveillance.

La commune de Nice est considérée comme l'actionnaire unique de l'établissement.

▪ Relations avec les autorités de tutelle et de contrôle

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal de Nice remet régulièrement des états à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui exerce un contrôle sur pièces selon une périodicité mensuelle, ou trimestrielle. Des contrôles sur place peuvent également être menés.

L'établissement doit respecter certains ratios (solvabilité, liquidité...) pour conserver l'agrément bancaire.

Par ailleurs, le Préfet des Alpes Maritimes exerce le contrôle de légalité sur les délibérations prises par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Enfin, la Chambre Régionale des Comptes juge et valide les comptes du comptable public.

3.5 Règles et principes comptables

- Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées en 2024

- Tenue du Portefeuille titres

Il n'existe aucun élément inscrit à ce poste de l'actif.

- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiquées ci-après :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 25 ans
Aménagements et Agencements	Linéaire	15 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel hors informatique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Frais études	Linéaire	5 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	2 ans

Aucune provision au titre des dépenses de remplacement des actifs n'a été constituée.

- Créances et dettes sur les établissements de crédits :

Les créances et dettes sur les établissements de crédit sont comptabilisées à leur valeur nominale à la date de reconnaissance. Elles figurent au bilan. Les intérêts courus sont enregistrés en charges ou produits constatés d'avance ou à recevoir.

- Créances sur la clientèle et provisions sur créances sur la clientèle :

Les crédits accordés à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

➤ Créances douteuses sur prêts sur gages :

Les prêts sur gages sans mouvement depuis plus de neuf mois et faisant l'objet de procédures judiciaires ont été déclassés en créances douteuses, les prêts sans mouvement depuis plus de deux ans sont dépréciés à 100 %.

Les intérêts échus depuis plus de sept mois, non couverts par la garantie des commissaires-priseurs, ont été dépréciés à 100 %.

Réescompte des prêts

Les intérêts courus non échus ainsi que les droits de garde des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

➤ Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

➤ Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

➤ Engagement envers le personnel

La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire territorial, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif pour cette catégorie de personnel.

La loi 2007-209 du 19 février 2007 prévoit le droit individuel à la formation pour la fonction publique territoriale.

➤ Impôt sur les sociétés

Conformément à l'article 29 de la Loi de finances pour 1988, les caisses de crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun soit 25 % pour l'exercice 2024.

➤ Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du Crédit Municipal de Nice, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée.

➤ Changement de méthodes comptable : Néant

➤ Evénements postérieurs à la clôture : Néant

3.6 Solde Intermédiaire de Gestion (SIG)

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2024

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Intérêts et produits assimilés	2 420 639	NS	2 327 950	NS	92 688	3,98
sur opérations avec les établissements c	162 071	130,98	102 547	166,45	59 524	58,05
sur opérations avec la clientèle	2 258 567	NS	2 225 403	NS	33 164	1,49
sur obligations et titres à revenu fixe						
Intérêts et charges assimilés	123 737	100,00	61 610	100,00	62 127	100,84
sur opérations avec les établissements c						
sur opérations avec la clientèle	123 737	100,00	61 610	100,00	62 127	100,84
sur obligations et titres à revenu fixe						
MARGE D'INTERET BANCAIRE	2 296 901	NS	2 266 340	NS	30 561	1,35
Commissions (Produits)	378 607		309 843		68 764	22,19
Gains ou pertes / opérations de placeme						
MARGE BANCAIRE	2 675 509		2 576 183		99 326	3,86
Autres produits d'exploitation bancaire	14 667		13 375		1 292	9,66
Autres charges d'exploitation bancaire	247		2 047		-1 800	-87,95
PRODUIT NET BANCAIRE	2 689 929		2 587 511		102 417	3,96
Salaires et traitements	1 120 342		1 098 522		21 821	1,99
Autres frais administratifs	634 349		555 075		79 274	14,28
Dotations amort. et prov. / immo incorpo.	57 329		61 037		-3 708	-6,08
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	877 909		872 877		5 031	0,58
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	67		66		1	1,52
Dotations provisions pour dépréciation de	49 739		27 612		22 127	80,14
Reprises provisions pour dépréciation de	44 679		22 235		22 445	100,94
COUT DU RISQUE	-5 060		-5 377		318	5,90
RESULTAT D'EXPLOITATION	872 849		867 500		5 349	0,62
Produits sur actifs immobilisés						
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	872 849		867 500		5 349	0,62
Produits exceptionnels	28 813		64 184		-35 371	-55,11
Charges exceptionnelles	3 436		14 518		-11 082	-76,33
Résultat exceptionnel	25 377		49 666		-24 289	-48,90
Dotations au FRBG						
Reprises au FRBG						
Impôts sur les bénéfices	209 572		214 386		-4 814	-2,25
RESULTAT DE L'EXERCICE	688 654		702 780		-14 126	-2,01

3.7

Bilan Bancaire Publiable

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
010 Caisse, Banques centrales, CCP	202 215		202 215	196 271
020 Effets publics et Valeurs assimilées				
030 Créances sur les établissements de crédit	5 256 475		5 256 475	4 230 736
048 Opérations avec la clientèle	19 772 760	42 684	19 730 076	19 291 058
060 Obligations et autres titres à revenu fixe				
070 Actions et autres titres à revenu variable				
091 Participations et autres titres détenus				
100 Parts dans les entreprises liées				
110 Crédit Bail et Location avec option d'achat				
120 Location simple				
130 Immobilisations incorporelles	243 421	238 904	4 516	12 009
140 Immobilisations corporelles	5 696 165	4 977 158	719 007	706 814
150 Capital souscrit non versé				
160 Actions propres				
165 Comptes de négociation de règlements				
170 Autres actifs	11 007		11 007	16 655
180 Comptes de régularisation	27 070		27 070	1 440
TOTAL ACTIF	31 209 112	5 258 746	25 950 366	24 454 984

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
300 Banques centrables		
310 Dettes envers les établissements de crédit		
348 Opérations avec la clientèle	4 472 026	3 438 782
350 Dettes représentées par un titre		
360 Autres passifs	179 489	276 824
370 Comptes de régularisation	2 548	11 728
380 Provisions pour risques bancaires		
420 Fonds pour risques bancaires généraux	924 000	924 000
430 Dettes subordonnées		
435 Capitaux propres hors FRBG	20 372 304	19 803 649
440 Capital souscrit	17 314 812	16 732 032
450 Primes d'émission		
460 Réserves	2 368 837	2 368 837
470 Ecart de réévaluation		
480 Report à nouveau		
490 Résultat de l'exercice	688 654	702 780
L99PA TOTAL PASSIF	25 950 366	24 454 984
HORS BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES		
615 Engagements de financement		
635 Engagements de garantie		
ENGAGEMENTS RECUS		
705 Engagements de financement		
715 Engagements de garantie	19 527 879	19 093 923

3.8 Compte de Résultat Publiable

RESULTAT PUBLIABLE

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2024

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
500 Intérêts et produits assimilés	2 420 639		2 327 950		92 688	3,98
505 Intérêts et charges assimilés	123 737		61 610		62 127	100,84
510 Produits sur opérations de crédit-bail						
515 Charges sur opérations de crédit-bail						
520 Produits sur opérations de location s						
525 Charges sur opérations de location s						
530 Revenus des titres à revenu variable						
540 Commissions (Produits)	378 607		309 843		68 764	22,19
545 Commissions (Charges)						
550 Gains, pertes / opér. des portef. de né						
555 Gains, pertes / opér. des portef. de pl						
560 Autres produits d'exploitation bancaire	14 667		13 375		1 292	9,66
565 Autres charges d'exploitation bancaire	247		2 047		-1 800	-87,95
600 PRODUIT NET BANCAIRE	2 689 929		2 587 511		102 417	3,96
Salaires et traitements	1 120 342		1 098 522		21 821	1,99
Autres frais administratifs	634 349		555 075		79 274	14,28
605 Charges générales d'exploitation	1 754 691		1 653 597		101 094	6,11
610 Dot. aux amort. et prov. sur immo. inc	57 329		61 037		-3 708	-6,08
620 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	877 909		872 877		5 031	0,58
Dotations prov. pour dépréciation créances doute	49 739		27 612		22 127	80,14
Reprises sur prov. pour dépréciation créances dc	44 679		22 235		22 445	100,94
625 Coût du risque	-5 060		-5 377		318	5,90
630 RESULTAT D'EXPLOITATION	872 849		867 500		5 349	0,62
640 Gains ou pertes sur actifs immobilisé						
650 RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	872 849		867 500		5 349	0,62
Produits exceptionnels	28 813		64 184		-35 371	-55,11
Charges exceptionnelles	3 436		14 518		-11 082	-76,33
665 Résultat exceptionnel	25 377		49 666		-24 289	-48,90
660 Impôt sur les bénéfices	209 572		214 386		-4 814	-2,25
665 Dotations, reprises de FRBG et prov.						
690 RESULTAT DE L'EXERCICE	688 654		702 780		-14 126	-2,01

4 Annexes aux comptes annuels 2024

4.1 Notes sur le bilan

4.1.2 Note 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2024

La ligne " Caisse, Banque Centrales " correspond au compte de "Caisse" pour 201 K€.

4.1.3 Note 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES A TERME SELON LA DUREE A COURIR								
OPERATIONS	CREANCES RATTACHEES	A VUE	<=3M	3M>D>=6M	6M>D> =1AN	1AN < D < 5ANS	D>5ANS	TOTAL
Créances sur Ets de crédits	15	2 241	1 000				2 000	5 256
Opération avec la clientèle	744		10 210	8 818				19 772
Obligations & autres titres à revenu fixe								
TOTAL DES EMPLOIS	759	2 241	11 210	8 818	-	-	2 000	25 028
Dettes envers les Ets de crédit								
Opérations avec la clientèle	146	399	164	1 224	1 436	1 103		4 472
Dettes représentées par un titre								
TOTAL DES RESSOURCES	146	399	164	1 224	1 436	1 103		4 472

Pour information :

Les différentes ressources reportées dans le tableau sur la ligne "opérations avec la clientèle" sont composées, en majorité, par ces comptes à terme qui représente un encours de 3 926 K€.

CREANCES SAINES		
Exprimé en K€	31/12/2023	31/12/2024
Prêts aux Ets de Crédit	4 222	5 241
A vue	2 222	2 241
A Terme	2 000	3 000
Prêts sur gages	18 466	19 008
CREANCES DOUTEUSES		
Exprimé en K€	Provisions au 31/12/2023	Provisions au 31/12/2024
Créances douteuses prêts personnels		
Prêts sur gages	38	43
TOTAL	38	43
DETTES		
Exprimé en K€	31/12/2023	31/12/2024
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	3 439	4 472
A vue	299	399
A terme	3 140	4 073
TOTAL	3 439	4 472

4.1.4 Note 3 – Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement)

NEANT

4.1.5 Note 4 – Immobilisations et amortissements

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
Exprimé en K€	2023	Entrées	Sorties	2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	4 022			4 022
Terrains	338			338
Autres immobilisations corporelles	689	54		743
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	278	12		290
Matériel informatique	301	2		303
Immobilisations en cours	-			-
TOTAL	5 628	68	-	5 696

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	239	-		239
Frais études	4			4
Autres immobilisations corporelles	6	-	3	-
TOTAL	249	-	3	243

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS				
Exprimé en K€	2023	Dotation	Reprise	2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	3 789	21		3 810
Autres immobilisations corporelles	596	19		615
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	240	13		253
Matériel informatique	296	3		299
TOTAL	4 921	56	-	4 977

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	236	1		237
Frais d'étude	0			1
Autres immobilisations incorporelles	0			
TOTAL	236	1	-	238

4.1.6 Note 5 – Provisions pour risques et charges

MOUVEMENTS DES P R C					
Exprimé en K€	2023	Dotation	Reprise	Utilisation	2024
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour impôts	-				-
Provisions pour risques bancaires					
Provisions pour litiges					
Provisions pertes/réalisations de gages corporels (1)					-
TOTAL	-	-	-		-

4.1.7 Note 6 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Exprimé en K€	2023	Dotation	2024
	924		924

L'autorité de contrôle prudentiel a autorisé le Crédit Municipal de Nice à constituer un F.R.B.G. destiné à la création d'un fonds pour risques éventuels de fortes dégradations des bijoux et objets déposés en gage. La création de ce fonds permettra une indemnisation complémentaire à celle des assurances. Le F.R.B.G. sera créé sur une période de 3 ans à raison de 308 000 euros par an. Le Conseil d'orientation et de surveillance a émis un avis favorable à cette création le 28 Novembre 2011.

4.1.8 Note 7 – Actionnariat et Capitaux Propres

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Nice comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (réalisations des gages corporels).
- les réserves, le report à nouveau et le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2024, soit **689 k€**, sera affecté :

- aux fonds propres de l'établissement au poste « excédents capitalisés » pour un montant de **450 K€**, poste qui s'élèvera après affectation du résultat à 10 073 K€, et au poste « bonis capitalisés » pour un montant de **59 K€**
- au versement d'un don de **180 K€** au C.C.A.S. de la Ville de Nice.

Exprimé en K€	31/12/2023	Affectation résultat 2023	Résultat 2024	2024
Dotation initiale	-			-
Excédents capitalisés	9 623	467		10 090
Bonis prescrits	1 927	116		2 043
Réévaluation terrains et immeubles	5 181			5 181
Réserve Libre	2 369			2 369
Résultat	703	-703	689	689
TOTAL	19803	-120	689	20372

4.1.9 Note 8 – Autres postes de Bilan.

AUTRES ACTIFS		
Exprimé en K€	2023	2024
Dépôts versés	17	11
Autres débiteurs divers	-	-
TOTAL	17	11
AUTRES PASSIFS		
Exprimé en K€	2023	2024
Impôts et charges sociales	7	7
Charges à payer	170	77
Cautionnement reçus	100	100
Créanciers divers	-	-
TOTAL	277	277

Charges à payer par nature		
Exprimé en K€	2023	2024
FNCSFT 2021	4	-
FNCSFT 2022	4	4
FNCSFT 2023	-	3
Taxe apprentissage	1	1
Frais d'honoraires	13	18
Frais postaux et télécom	1	
Entretien	5	
Publicité et imprimerie	3	
Aménagement	-	-
Prestations de services	38	1
Impôts Solde IS	100	
E.D.F.	1	
TOTAL	170	27

Le Crédit Municipal règle ses fournisseurs à 30 jours.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
Exprimé en K€	2023	2024
Charges et effets à recouvrer	1	20
Produits à recevoir	-	7
TOTAL	1	27

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Exprimé en K€	2023	2024
Virements attendus		
Virements de fonds		
Chèque Bancaire	12	2
Charges à payer		
TOTAL	12	2

GARANTIES DONNEES (sûretés réelles) ET RECUES 2024

Les commissaires-priseurs sont responsables du capital prêté et des 7 premiers mois d'intérêts courus.

Exprimé en K€	Garanties données	Garanties reçues
- Capital des prêts sur gages		18 944
- Intérêts		583
TOTAL	0	19 527

4.2 Notes sur le résultat

4.2.2 Note 1 – Produits et charges d'intérêt 2024

Exprimé en K€	31/12/2023	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec établissements de crédit	93	162
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 235	2 259
TOTAL INTERETS ET PRODUITS	2 328	2 421
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec établissements de crédit		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	62	124
TOTAL INTERETS ET CHARGES	62	124

4.2.3 Note 2 - Commissions

Exprimé en K€	Charges	Produits
Commissions à la clientèle		378
TOTAL	0	378

4.2.4 Note 3 – Produits et charges d'intérêt 2024

Néant

4.2.5 Note 4 – Commissions

Les autres produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 15 K€ et sont composés, entre autres, de diverses charges récupérées pour 11 K€, et de 4 k€ pour la récupération des frais d'affranchissements.

4.2.6 Note 5 – Charges générales d'exploitation

FRAIS DE PERSONNEL et Taxes associées

Exprimé en K€	31/12/2023	31/12/2024
Salaires et traitements	751	762
Charges sociales dont :		
- charges retraite et URSSAF	230	237
- autres charges sociales	37	39
- intéressement des salariés	0	0
Taxe sur les salaires	72	73
Impôts sur rémunérations et taxes	9	9
TOTAL	1 099	1 120

SERVICES EXTERIEURS

Exprimé en K€	31/12/2023	31/12/2024
Redevances de crédit-bail et assimilées	0	0
Locations	7	9
Rémunérations d'intermédiaires	68	87
Transports et déplacements	6	8
Autres services bancaires	3	2
Publicité	28	27
Autres prestations de services	169	213
Frais d'actes et de contentieux	0	
Frais de télécommunications et postaux	31	30
Assurances	60	60
Entretien et réparations	84	89
Autres charges d'exploitation	96	109
TOTAL	552	634

IMPOTS ET TAXES

Exprimé en K€	31/12/2023	31/12/2024
Impôts payés au titre de l'exercice		
Impôts à payer au titre de l'exercice	3	4
Impôts payés au titre d'exercices antérieurs		
TOTAL	3	4

4.2.7 Note 6 – Coût du risque

Exprimé en K€	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total
Dotation dépréciation	-50		-50
Reprise dépréciation	45		45
Pertes / créances irrécouvrables couvertes par dépréciation			
Dossiers contentieux Ligis - Condamnations			
Pertes sur litige			
TOTAL	-5	0	-5

4.2.8 Note 7 – Impôt sur les bénéfices

Exprimé en K€	2023	2024
Impôt sur les sociétés	226	221
Réduction IS (Loi « Coluche »)	-12	-12
TOTAL	214	209

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

4.2.9 Note 8 – Résultat exceptionnel

Exprimé en K€	2023	2024
Charges exceptionnelles	-15	-3
- Autres charges exceptionnelles		
- Autres pertes exceptionnelles	-15	-3
Produits exceptionnels	64	
- Autres produits exceptionnels.		
- Recouvrement après admission en non-valeur	64	28
TOTAL	49	25

Conformément à l'article R.123-198 du code du commerce modifié par le décret du 30 décembre 2009, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figure au compte de résultat de l'exercice pour un montant de 10 900 euros hors taxes.

Autres informations

Effectif 2024

Ventilation du personnel	31/12/2023	31/12/2024
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	21	20
Disponibilité	1	
Auxiliaires, contractuels et journaliers		1
Congé parental		
TOTAL	22	21

Rémunérations, avances, crédits et engagements

- * Rémunération allouée aux membres du C.O.S. : Néant
- * Avances ou crédits accordés aux membres du C.O.S. : Néant
- * Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant

4.3 Responsabilité du rapport d'activité

Nous soussignés, certifions que les données de ce rapport financier sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les comptes sont présentés conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n°91-01 relatif l'établissement et la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

L'agent comptable certifie que les comptes de cet exercice ont été établis en conformité avec les lois, règlements et procédures qui lui sont applicables.

Le commissaire aux comptes, après avoir procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences nécessaires par leurs normes professionnelles, certifie que les comptes annuels de la présente annexe sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, ainsi que la situation financière et patrimoniale de la Caisse de Crédit Municipal de Nice.

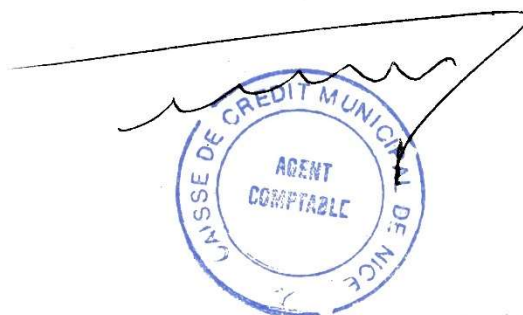
Le rapport d'activité 2024 de la Caisse de Crédit Municipal de Nice est disponible en ligne sur le site www.credit-municipal-nice.fr

A Nice, le 2 mai 2025

Alexandre DELETTRE
Directeur Général

A circular blue ink stamp from the Caisse de Crédit Municipal de Nice. The outer ring contains the text "CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE". The center contains the text "LE DIRECTEUR". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Frédéric PENET
Agent Comptable

A circular blue ink stamp from the Caisse de Crédit Municipal de Nice. The outer ring contains the text "CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE". The center contains the text "AGENT COMPTABLE". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

4.4 Rapports des commissaires aux comptes

4.4.1 Rapport sur les comptes annuels



300, avenue du Prado
13008 Marseille

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale
RCS : Nice 260 600 796

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement Caisse de Crédit Municipal de Nice relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de l'entité Caisse de Crédit Municipal de Nice par le Conseil d'orientation et de surveillance du 23 mai 2017 pour le cabinet Forvis Mazars SA.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la huitième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse de Crédit Municipal de Nice à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse de Crédit Municipal.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse de Crédit Municipal à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'orientation

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Marseille, le 02 mai 2025

Signé par :
 **Arnaud LATRACE**
48158011184B471...

Arnaud Latrace

Associé

4.4.2 Rapport spécial sur les conventions réglementées



300, avenue du Prado
13008 Marseille

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale
RCS : Nice 260 600 796

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'orientation et de surveillance

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'orientation et de surveillance en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'orientation et de surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Marseille, le 02 mai 2025

Signé par :
 **Arnaud LATRACE**
48158011184B471...

Arnaud Latrace

Associé